

SEANCE DU 26 septembre 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	DEBAILLEUL Delphine	WALLERICH Alain
IMMER Alain	OGER Isabelle	VALANCE Bénédicte
GUINDT Philippe	THILL Céline	
SIVEC Jean	VIEIRA Christophe	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEGHIN Gaël	donne pouvoir à M.Philippe GAILLOT
BRUN Jérôme	donne pouvoir à M.Philippe GUINDT

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

PEREIRA Julien
REUTER Olivier

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2022 – 660 Annulation de la délibération 2022-647 création d'emploi d'Adjoint Technique Territorial

Vu la délibération 2022-647 du 17 août 2022, concernant la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial,

Considérant le refus du centre de gestion (par e-mail du 01^{er} septembre 2022), pour le passage en CDI de notre agent en contrat d'Adjoint Technique Territorial lequel n'a pas atteint les 6 ans d'ancienneté,

Monsieur le Maire propose :

- d'annuler la délibération 2022-647 du 17 août 2022, concernant la création d'un CDI pour le poste d'Adjoint technique territorial,
- de reconduire en CDD le contrat d'Adjoint Technique Territorial jusqu'au terme des 6 ans, soit le 30 avril 2024.
- D'approuver le tableau des effectifs tel que ci-dessous :

GRADE	TITULAIRES		NON TITULAIRES		TOTAL
	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	
Adjoint Technique territorial	1			1 (21h) 1(9h)	3
Adjoint Administratif Principal		1 (26h)			1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles				1 (26h)	1
Total Général	1	1		3	5

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 26 septembre 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- l'annulation de la délibération 2022-647 du 17 août 2022,
- La reconduction en CDD du contrat d'Adjoint Technique Territorial jusqu'au terme des 6 ans, soit le 30 avril 2024,
- Approuve le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 30 septembre 2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été publié sur le
site internet de la mairie le 30/09/22
Le Maire,

